

# COMMUNE DE BRANCEILLES

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

Présents : SABATIER Sabine – GIBERT Richard – EVENO Yves – LEYMAT Philippe – DELATOUCHE Rémi - GISCARD Sylvain - HOCHARD Sonia – RAMEAU Michel

Absente : LEDOUX Joséphine (excusée procuration à Rameau Michel), Hubaud Eric

Début de la séance : 20H30

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

### ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 11 JANVIER ET DU 8 MARS 2022

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

#### REPONSE AU COURRIER DE L'ASSOCIATION BRANCEILLES, PATRIMOINE, ARTS ET CULTURE

##### Murs de part et d'autre du Retable :

L'entreprise SOCOBA a réalisé les travaux de reprise partielle des murs latéraux au retable conformément au devis validé par le précédent conseil municipal suivant la délibération 2019-58 du 12 décembre 2019. Les travaux ont été réceptionnés le 12 juin 2020, l'année de garantie de parfait achèvement s'est terminée le 1er juin 2021.

La non homogénéité de l'aspect de ces murs est due au traitement partiel de ces parois.

Il est proposé au conseil municipal l'application d'une peinture sur ces murs pour rendre homogène l'aspect de surface.

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 9 dont 1 procuration

##### Vitrine pour les objets du culte :

Il est proposé par l'association la mise en place des objets du culte dans la niche à droite de l'entrée avec une vitrine sécurisée et de participer au financement du reste à charge de cette vitrine après obtention de subvention de la DRAC.

Il est proposé au conseil municipal que la commune soit porteuse du projet pour les demandes de subvention, après préparation et présentation par l'association d'un dossier budgétaire pour cette vitrine (devis, % de subvention, reste à charge).

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **Statuette de la vierge à l'enfant :**

Par courrier du 6 janvier 2020, une famille de Branceilles souhaitait faire le don d'une statuette en bois sculpté représentant la vierge et l'enfant Jésus, afin qu'elle soit déposée dans l'église. Ce don a été accepté par le précédent conseil municipal par délibération 2020-6 du 11 février 2020.

L'association Branceilles Patrimoine Art et culture aurait souhaité faire expertiser et restaurer cette statuette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, préfère s'en tenir à la demande initiale de la famille, de mettre en place la statuette dans l'église, sans entreprendre de travaux de restauration.

Il est proposé au conseil municipal conformément à la demande de la famille de mettre en place cette statuette dans une niche dans l'église avec pose d'une plaque de plexiglass en protection.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **La chapelle latérale de la vierge :**

Une famille de Branceilles souhaiterait faire un don pour la restauration de la chapelle de la vierge.

Il est proposé au conseil municipal de demander à l'association Branceilles Patrimoine Art et culture de présenter un dossier budgétaire pour cette restauration possible afin qu'elle puisse être éventuellement inscrite à un futur budget.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **Lavoir de Long :**

Le lavoir de Long a été graphé cet été. Le lavoir situé sur la parcelle AD 64 section de Long, est la propriété des habitants de Long.

Il est proposé au conseil municipal d'interroger les habitants de Long afin de savoir quel est leur souhait par rapport à ce graphage :

- soit un nettoyage du mur du lavoir pour retrouver son état initial,
- soit utiliser ce mur aux fins d'une expression graphique sur la base d'un projet artistique.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **Lavoir de St Martin et de Rhodes :**

L'association Branceilles Patrimoine Art et culture se propose de nettoyer les lavoirs de St Martin et de Rhodes.

Il est souhaité par la majorité du conseil municipal d'avoir une réflexion sur les possibles aménagements autour du lavoir de St Martin entre autre.

Il est proposé au conseil municipal que la commune organise le nettoyage des lavoirs en concertation avec l'association Branceilles Patrimoine Art et Culture en fonction des projets d'aménagement.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

#### **DELIBERATION POUR APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les chiffres de l'exercice du budget principal 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, les titres définitifs des créances à recouvrer, le compte de gestion dressé par le receveur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part et étant en conformité avec le compte administratif du budget principal 2021 a voté le compte de gestion du budget principal.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

#### **DELIBERATION POUR VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Richard Gibert, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif budget principal dressé par Madame le Maire.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté le compte administratif du budget principal.

Pour : 8 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés		278 036,47		8 340,80		286 377,27
Opérations de L'exercice	218 145,56	257 235,37	81 087,14	53 127,61	299 232,70	310 362,98
<b>TOTAUX</b>	218 145,56	535 271,84	81 087,14	61 468,41	299 232,70	596 740,25
Résultats de clôture		317 126,28	19 618,73			297 507,55
Restes à réaliser			19 208,00	4 800,00	19 208,00	4 800,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	218 145,56	535 271,84	100 295,14	66 268,41	318 440,70	601 540,25
Résultats définitifs		317 126,28	34 026,73			283 099,55

**DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

Après avoir rappelé les chiffres du compte administratif du budget principal 2021, ledit compte exact et conforme au compte de gestion du receveur, l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2021 pour le budget primitif principal 2022, s'établit comme suit :

Besoin de financement de la section d'investissement (BP 2022)	34 026,73 €
Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement (BP 2022)	283 099 ,55 €

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION POUR APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les chiffres de l'exercice du budget assainissement 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, les titres définitifs des créances à recouvrer, le compte de gestion dressé par le receveur n'appelant ni observation, ni réserve de sa part et étant en conformité avec le compte administratif du budget assainissement 2021, a voté le compte de gestion du budget.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION POUR VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Richard Gibert, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif budget assainissement collectif, dressé par Madame le Maire.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté le compte administratif du budget assainissement.

Pour : 8 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		30 146,30	1 144,40		1 144,40	30 146,30
Opérations de l'exercice	10 537,34	10 930,76	7 847,24	7 687,26	18 384,58	18 618,02
TOTAUX	10 537,34	41 077,06	8 991,64	7 687,26	19 528,98	48 764,32
Résultats de clôture		30 539,72	1 304,38			29 235,34
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 537,34	41 077,06	8 991,64	7 687,26	19 528,98	48 764,32
Résultats définitifs		30 539,72	1 304,38			29 235,34

## **DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET**

### **ASSAINISSEMENT 2021**

Après avoir rappelé les chiffres du compte administratif du budget assainissement 2021, ledit compte exact et conforme au compte de gestion du receveur, l'affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2021 pour le budget primitif assainissement 2021, s'établit comme suit :

Besoin de financement de la section d'investissement (BP 2022)	1 304,38 €
Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement ( BP 2022)	29 235,34 €

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **DELIBERATION POUR VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2022, à la majorité.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 98,24%

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **DELIBERATION POUR VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ANNEE 2022**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif principal de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes	547 823,07 €
- Section d'investissement, en dépenses et en recettes	199 165,42 €

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

### **DELIBERATION POUR VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2022**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif assainissement collectif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes	40 217,35 €
Section d'investissement, en dépenses et en recettes	15 511,67 €

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION POUR CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE MODE OPERATOIRE  
RETENUE DE 100 € MENAGE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, que dans la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, il est demandé un dépôt de chèque de caution de 500 €.

Lors du conseil municipal précédent il a été abordé la modification de cette caution la portant à 700 € avec éventuellement une retenue de 100 € pour défaut de ménage.

Après contact avec M. Le Trésorier, concernant la précision sur les modalités de retenue de 100 € pour un défaut de nettoyage sur la caution versée par le locataire, ce dernier propose deux solutions :

- La demande au locataire de verser 2 chèques (1 de 600€ et 1 de 100€)
- d'encaisser le chèque 700€ et le trésorier reverserait au locataire la somme de 600€

Il est proposé au conseil municipal de retenir la solution des 2 chèques de caution.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION POUR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFICE A MADAME VANINA LAYEC**

La commune a été sollicité pour une demande de location de l'office pour démarrer une fabrique de biscuit.

L'utilisation du foyer se fera le lundi, mardi et jeudi de 5h00 à 11h15 afin de libérer la place au service de cantine de l'école.

Le conseil municipal, à sa majorité, est favorable à aider au démarrage d'une activité pouvant créer un emploi.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame là maire de signer avec Mme Vanina LAYEC une convention d'utilisation de l'office pour une durée de 6 mois en spécifiant :

- l'obligation de libérer le office à 11h15 nettoyage fait,
- de présenter un contrat d'assurance correspondant à ce type d'activité,
- l'impossibilité d'ajout de matériel de chauffe.

En contre partie de la location un loyer sera demandé ainsi qu'une prise en charge frais de consommation d'électricité et d'eau, soit sur relevé des compteurs ou sur un forfait de consommation.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### ORGANISATION SCRUTINS DU 10 AVRIL ET DU 24 AVRIL 2022

#### 10 avril

8h00 11h00 Eveno Yves – Giscard Sylvain

11h00 14h30 Leymat philippe - Hochard Sonia

14h30-18h00 Delatouche Rémi – Hubaud Eric

#### 24 avril

8h00 11h00 Leymat philippe – Delatouche Rémi

11h00 14h30 Eveno Yves – Giscard Sylvain

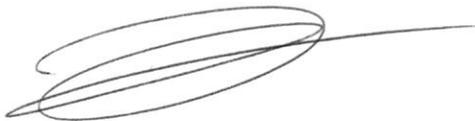
14h30-18h00 Rameau Michel – Ledoux Joséphine

### ORGANISATION APERO CONCERT : COURRIER AUX ASSOCIATIONS

Suite a information de Michel Rameau, l'APE du RPI souhaiterait prendre en charge la totalité de l'organisation du concert du mois de juin. L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition. Le conseil municipal entamera une réflexion sur l'organisation d'un rassemblement festif avec l'ensemble de la commune.

Fin de Séance à 00h30

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.